

Paris 15<sup>ème</sup>Paris 19<sup>ème</sup>

Boulogne Billancourt, 92

## Offre publique d'achat simplifiée par Foncière Développement Logements sur ses propres titres au prix de 18€ par action

-  **Prime de 40%** sur le dernier cours de bourse avant le dépôt du projet d'offre
-  **L'offre est ouverte du 23 octobre au 5 novembre 2009 inclus**

Foncière Développement Logements (FDL) annonce que l'Autorité des marchés financiers (AMF) a publié le 22 octobre son avis d'ouverture et de calendrier de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par FDL sur ses propres titres dans le cadre de son programme de rachat d'actions.

**L'offre est réalisée au prix de 18€ par action FDL, représentant une prime de 40%** sur le dernier cours de bourse avant le dépôt du projet d'offre à l'AMF (29 septembre 2009), et des primes de respectivement 42% et 72% sur les cours de bourse moyens 1 mois et 3 mois avant cette date.

L'offre, centralisée par NYSE Euronext, est ouverte du 23 octobre au 5 novembre 2009 inclus, soit 10 jours de négociation :

<b>23 octobre 2009</b>	<b>Ouverture de l'offre</b>
<b>5 novembre 2009</b>	<b>Clôture de l'offre</b>
17 novembre 2009 (au plus tard)	Publication par l'AMF de l'avis de résultat de l'offre
20 novembre 2009 (au plus tard)	Règlement-livraison avec NYSE Euronext

Compte tenu des engagements des principaux actionnaires de FDL de ne pas apporter leurs titres à l'offre, **la totalité des demandes d'apport à l'offre pourra être intégralement satisfaite**, sans qu'il soit opéré de réduction.

Les actionnaires de FDL désireux de répondre positivement à l'offre devront, **au plus tard le 5 novembre 2009** (date de clôture de l'offre), remettre un ordre de

vente à l'intermédiaire financier chez qui leurs actions sont inscrites en compte, suivant le modèle tenu à leur disposition par cet intermédiaire.

**FDL prendra à sa charge les frais de courtage** des actionnaires vendeurs et la TVA y afférente à hauteur de 0,20% du montant de l'ordre, dans la limite de 100 euros par dossier toutes taxes comprises.

Pour être apportées à l'offre, les actions FDL inscrites au nominatif pur devront être converties au nominatif administré, à moins que leur titulaire n'ait demandé au préalable la conversion au porteur, auquel cas ces actions perdront les avantages attachés à la forme nominative.

Les actions apportées à l'offre devront être libres de tout gage, nantissement ou restriction de quelque nature que ce soit restreignant le libre transfert de leur propriété.

Des exemplaires de la note d'information de FDL relative à l'offre, visée par l'AMF, ainsi que du document incluant les autres informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de FDL, sont disponibles sans frais auprès de :

- Foncière Développement Logements, 30 avenue Kléber, 75116 Paris ;
- Société Générale, GLFI/GCM/SEG, 75886 Paris Cedex 18 ;
- CALYON, 9, quai du Président Paul Doumer, 92920 Paris la Défense Cedex.

Ces documents sont également disponibles sur les sites Internet de Foncière Développement Logements ([www.fdllogements.fr](http://www.fdllogements.fr)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

### Contact investisseurs :

Marjolaine Alquier, Secrétaire Général  
marjolaine.alquier@fdr.fr  
Tél. : 01 58 97 51 60

### Contact presse :

Philippe Boyer  
philippe.boyer@fdr.fr  
Tél. : 01 58 97 52 23

Retrouvez les informations relatives à l'offre sur  
**[www.fdllogements.fr](http://www.fdllogements.fr)**